

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, vous devez au préalable m'adresser une réclamation écrite, par courrier ou par courriel, datée, rappelant les circonstances à l'origine du différend et précisant l'objet de votre réclamation.

Si le litige n'a pu être résolu après cette démarche, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation désigné ci-dessous, après avoir reçu ma réponse ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant l'envoi de votre réclamation.

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS
Immeuble Horizon – Esplanade France
3, rue J. Constant Milleret
42000 Saint-Étienne

Vous pouvez déposer votre réclamation directement sur le site du médiateur :

www.medconsodev.eu